Plus juste
Plus simple
Plus efficace

La Facturation Électronique :

Une opportunité de compétitivité pour toutes les entreprises !

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Haute-Vienne

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Nouvelle-Aquitaine
CCI LIMOGES HAUTE-VIENNE
CMA NOUVELLE-AQUITAINE HAUTE-VIENNE
Mouvement des Entreprises de France Limousin
cpme87 HAUTE-VIENNE
Réseau Entreprendre LIMOUSIN

La facturation électronique, qu'est-ce-que c'est?

Avec la facturation électronique, les factures sont reçues, émises et transmises sous forme dématérialisée, dans un format normé et standardisé (Factur-X, UBL ou CII) directement compréhensible par tous les logiciels de facturation et/ou de comptabilité.

Qui est concerné?

Toutes les entreprises sont concernées, quelle que soit leur taille, leur chiffre d'affaires ou leur forme juridique, y compris les microentrepreneurs.

Quelles sont les opérations concernées ?

Que vos clients soient des particuliers ou des professionnels, établis en France ou à l'étranger, votre entreprise est concernée par la réforme. Selon la nature de votre client, vous émettrez une facture électronique ou transmettrez une déclaration des données de transaction (e-reporting).

CALENDRIER DE LA REFORME

Au 1er septembre 2026

Une obligation de recourir à un dispositif de réception des factures électroniques pour toutes les entreprises assujetties à la TVA, quelle que soit leur taille, y inclus les micro-entreprises...

... Et une obligation d'émettre leurs factures sous forme électronique pour toutes les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire.




et au 1er septembre 2027

Obligation d'émettre leurs factures sous forme électronique pour toutes les petites et les moyennes entreprise, y inclus les micro-entreprises.



OBJECTIFS ET OPPORTUNITÉS DE LA REFORME POUR LES ENTREPRISES

Limiter les risques de fraude et assurer un cadre concurrentiel plus équilibré entre les entreprises

Améliorer la trésorerie et le suivi comptable grâce à une meilleure traçabilité et au respect des délais de paiement.

Gagner en productivité grâce à des factures standardisées limitant les doubles saisies et ses erreurs, ainsi qu'un stockage unique centralisé.

Suivi et échanges quotidiens accélérés grâce à un tableau de bord dédié.





Etes-vous prêts?

À partir du 1er septembre 2026, vous devrez désormais transmettre vos factures par l'intermédiaire d'une plateforme agréée par l'État, directement ou au travers d'une solution compatible. Chaque entreprise devra désigner sa plateforme, pour émettre et recevoir ses factures électroniques ou déclarer ses données (e-reporting).

Une Facture électronique **n'est pas** :

- × Une facture PDF envoyée par mail
- × Une facture éditée via une suite bureautique

La réforme **impose** :

- ✓ Des formats structurés (Factur-X, UBL ou CII)
- ✓ Des échanges via des plateformes agréées

UNE REFORME A ANTICIPER

En vous informant dès aujourd'hui sur les modalités d'application de la réforme pour votre entreprise, vous anticipez sa mise en œuvre et sécurisez votre organisation.

Une analyse de vos outils actuels (facturation, caisse, comptabilité) ainsi que de vos spécificités administratives et comptables vous permettra de choisir, sans précipitation, une plateforme de dématérialisation agréée adaptée à votre écosystème.

Si vous utilisez déjà un logiciel de facturation, de caisse ou de comptabilité, rapprochez-vous de votre éditeur afin de vérifier sa compatibilité avec la réforme et sa connexion à une plateforme agréée pour la transmission de vos factures.

De nombreux logiciels évoluent actuellement pour accompagner cette transition.

DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

APPELEZ LE NUMERO NATIONAL D'INFORMATION

0 806 807 807 Service gratuit + prix appel

Ou rendez-vous dans l'espace dédié à la facturation électronique sur le site :

impot.gouv.fr

Flashez-moi

Dans cet espace, sont disponibles :

Le logigramme de la facturation électronique

Découvrez ce que change la réforme pour votre entreprise en répondant simplement à 4 questions :

- ✓ Sa taille (Micro-Entreprise, PME, ETI, GE)
- ✓ votre régime de TVA.
- ✓ votre clientèle
- ✓ et votre activité

La liste des plateformes agréées

Plateforme agréée Facturation électronique

Solution compatible Facturation électronique

UN RÉSEAU D'APPUI SOLIDE A VOTRE DISPOSITION

DDFIP de la HAUTE VIENNE

Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne

Elle coordonne l'accompagnement de la réforme par l'état au niveau local

CROEC NOUVELLE AQUITAINE

Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Nouvelle Aquitaine

Les experts comptables jouent un rôle clé de conseil et d'accompagnement opérationnel auprès des entreprises

CCI LIMOGES HAUTE-VIENNE

Chambre du commerce, de l'industrie et des services

Relais d'informations de proximité, elle accompagne les entreprises commerciales et industrielles de la Haute-Vienne

CMA NOUVELLE AQUITAINE

Chambre des métiers et de l'artisanat de Nouvelle Aquitaine en Haute-Vienne

Soutient et représente les artisans tout au long de leurs parcours. Elle valorise les métiers et contribue au dynamisme des territoires

MEDEF LIMOUSIN

Mouvement des Entreprises de France - Limousin

Réseau d'entrepreneurs de France et interlocuteur privilégié des entreprises

CPME HAUTE-VIENNE

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

Informe, représente et accompagne, au moyen de son réseau de proximité, les TPE/PME de la Haute-Vienne

RESEAU ENTREPRENDRE LIMOUSIN

Réseau Entreprendre Limousin

Association de chefs d'entreprises qui accompagne bénévolement des créateurs, repreneurs ou developpeurs d'entreprises à fort potentiel d'emploi